



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 43021

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le financement de l'aide à domicile. Les caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) ont un rôle important dans la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées et invalides, notamment par le financement d'aide-ménagères *via* les plans d'actions personnalisés (PAP). Cette mission est cependant remise en cause pour des raisons d'équilibre budgétaire. À ce titre, du fait d'une augmentation importante des demandes et dans la contrainte de contenir les dépenses dans une enveloppe budgétaire limitée, la Carsat Nord-est s'est dernièrement vue dans l'obligation d'en revoir les critères d'attribution et de baisser le nombre d'heures d'intervention dans le cadre de ces PAP. Cette situation fragilise les personnes concernées, qui en ont une absolue nécessité et qui, souvent, ne perçoivent qu'une petite retraite ne leur permettant aucunement de financer eux-mêmes ces services. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43021

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11902

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)